



Association Recherche d'Assurances Médicales Individuelles ou de Sauvegarde
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Déclarée à Paris le 7 juillet 2003 sous le N° 00160683
Siège social : 20-22, rue Louis Armand – 75015 PARIS

COTISATIONS ANNUELLES

Décision de l'Assemblée Générale du 28 mai 2015

Individuelle. Monoparentale	20 €
Couple. Famille	30 €

La cotisation de l'association ARAMIS est établie pour 12 mois.

L'échéance sera fixée au 15/01 - 15/04 - 15/07 ou 15/10 de chaque année en fonction de la date d'adhésion à l'association ou de la prise d'effet du contrat d'assurance complémentaire-santé.